

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 28 mars 2023

OBJET :

**COMPTE
ADMINISTRATIF
BUDGET PRINCIPAL**

2022

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 4 avril 2023

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023/479

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Madame Marguerite Font, Conseillère municipale.

Etaient présents : Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Procuration(s) : Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS donne pouvoir à Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Gwendoline PLUQUET donne pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusé(s) : Madame Katya SCHMITT, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Marguerite FONT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-14 ;

Vu la nomenclature comptable M 14 ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 14 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marguerite FONT, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire de Chaumontel ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022, qui laisse apparaître les résultats de clôture suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 638 829.90 €	3 212 471.07 €
Investissement	1 029 957.88 €	1 262 425.97 €

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à 836 308.29 € en dépenses et 186 233.23 € en recettes.

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

(Monsieur le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle du Conseil municipal).

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



La Présidente,
Marguerite FONT